

2017_CT2_186

**OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures -
Approbation de la demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
pour le cofinancement des études relatives à l'opération Pont de la Guiramande à Aix-en-Provence**

Le 11 mai 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes Espace Georges Jouvin à Pertuis, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 mai 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AMIEL Michel – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BARRET Guy donne pouvoir à DAGORNE Robert – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – CESARI Martine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MALAUZAT Irène – FILIPPI Claude donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot - MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à RAMOND Bernard – TERME Françoise donne pouvoir à AUGÉY Dominique – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à de SAINTDO Philippe

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOULAN Michel – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille - LAGIER Robert – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Aménagement du territoire

Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

■ Séance du 11 mai 2017

03_2_10

■ **Approbation de la demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le cofinancement des études relatives à l'opération Pont de la Guiramande à Aix-en-Provence**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Transports, Déplacements et Accessibilité

■ Séance du 18 Mai 2017

3293

■ Approbation de la demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le cofinancement des études relatives à l'opération Pont de la Guiramande à Aix-en-Provence

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagée en 2013 dans un projet d'ouvrage d'art sur la rivière l'Arc (commune d'Aix-en-Provence). Celui-ci constituera, à terme, une véritable couture entre deux zones urbaines situées au sud de la commune.

Cet ouvrage d'art permettra d'offrir une alternative efficace aux itinéraires des lignes de transports en commun. En effet, avec l'ouverture de la gare routière Krypton, couplée à un parc relais de 900 places de stationnement, le réseau de transports en commun se réorganise en intégrant cet équipement.

Le futur ouvrage de la Guiramande est situé dans un environnement stratégique du territoire du Pays d'Aix, ce pont sera le lien entre l'opération Plan Campus et son extension sur le site de la Pauliane au sud de l'Arc.

Plusieurs lignes de transport public ont été rabattues sur la gare routière attenante au parc relais Krypton, s'inscrivant ainsi dans la politique cohérente en faveur de la performance des transports décrite dans Plan de Déplacements Urbains d'Aix-en-Provence et dans l'Agenda métropolitain de la mobilité adopté en décembre 2016.

L'ouvrage de la Guiramande offre une opportunité économique et performante pour les lignes des réseaux de transport en provenance du sud de l'agglomération d'Aix-en-Provence et en rabattement sur ce site.

Au-delà de l'aspect transport en commun cet ouvrage accueillera également toutes les composantes modales (piétons, cycles et véhicules particuliers) offrant ainsi l'ensemble des alternatives de mobilité et d'accessibilité nécessaires au futur campus universitaire ainsi qu'aux habitants du territoire du Pays d'Aix.

Le numéro d'opération est : 668. Le code d'Autorisation de Programme est : DI6684 AP.

Cofinancement par la Région des études relatives à l'opération :

Par délibération n°2009-A218 du 11 décembre 2009, le Conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix a approuvé la convention de partenariat « Contrat de développement Région Provence Alpes Côte d'Azur/ Communauté du Pays d'Aix 2010-2013 ».

Cette convention de partenariat a été conclue « dans le but de réaliser des projets communautaires revêtant un intérêt régional et qui concourent à la promotion du territoire, à sa structuration et au développement des transports (...) ».

Au titre de l'aménagement du territoire et des transports, cette convention prévoit notamment un financement régional pour la création de deux ponts sur l'Arc.

Un de ces deux ouvrages est intitulé « Pont au niveau du parking Krypton ».

La convention stipule que « cet ouvrage serait construit dans le prolongement du chemin de la Plaine des Dèes et aboutirait au nord près du parking du Krypton ». Il s'agit de l'ouvrage appelé aujourd'hui Pont de la Guiramande.

« Ce projet permet la création d'un nouvel itinéraire utilisable par les transports en commun en liaison entre le quartier du Pont de l'Arc et le quartier des Facultés ».

La Région prévoit, d'une part, un cofinancement pour la réalisation de l'ouvrage (subvention de 750.000 € sur un montant de 5.000.000 € HT pour le total de l'opération) et, d'autre part, une subvention pour les études.

Sur un montant total estimatif des études de 500.000 € HT, le montant prévisionnel de la subvention de la Région est de 100.000 €, la part de la Communauté du Pays d'Aix s'élève à 400.000 €, la part d'autres financeurs comme la Ville d'Aix-en-provence étant « à déterminer ».

Par un courrier daté du 6 août 2010, la Communauté du Pays d'Aix a sollicité la participation de la Région pour cette opération, pour un montant de 150.000 €, le montant total du projet étant de 500.000 €, sous l'intitulé « Etudes optimisation parking de persuasion Krypton dessertes universitaires - Projet N°1.13 - inclus dans la convention de partenariat « Contrat de développement » signée le 1er février par la CPA et la Région ».

Par courrier daté du 1er octobre 2013, la Région a accusé réception de cette demande d'intervention financière, enregistrée sous le n° 2013-16853 à la date du 01/10/2013, pour l'opération dont l'objet est : « Contrat de développement CR PACA/CPA : n°1.13b intitulé « Optimisation parking persuasion Krypton associé au Plan Campus et desserte des domaines universitaires ».

La Région a attribué début 2017 un nouveau numéro à ce dossier : 2017-05730.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et à signer tous les documents y afférents, pour l'opération « Optimisation parking persuasion Krypton associé au Plan Campus et desserte des domaines universitaires », référencée par la Région sous le n° 2017-05730, pour un montant de 150.000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2009-A218 du Conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix du 11 décembre 2009 portant approbation de la convention de partenariat « Contrat de

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170511-2017_CT2_186- DE Date de télétransmission : 29/05/2017 Date de réception préfecture : 29/05/2017

Métropole Aix-Marseille-Provence

développement Région Provence Alpes Côte d'Azur Communauté du Pays d'Aix 2010 – 2013 « ;

- La délibération n°2013_A138 du Conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix du 18 juillet 2013 portant approbation du programme de travaux du pont de la Guiramande à Aix-en-Provence ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Approbation de la demande de subvention de 150.000 € auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, pour le cofinancement des études relatives à l'opération Pont de la Guiramande à Aix-en-Provence.

Délibère

Article 1 :

Pour la réalisation de cette opération, Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent.

Article 2 :

Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le cofinancement des études relatives à l'opération du pont de la Guiramande à Aix-en-Provence pour un montant de 150.000 euros sur un coût total de 500 000 euros hors taxe. (30,00 % du montant total des études).

La recette correspondante est inscrite au Budget Annexe « Transport » de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Section d'investissement – Nature : 1312 Subvention d'équipement - Région
Numéro d'opération : 668. Code d'Autorisation de Programme : DI6684 AP

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170511-2017_CT2_186- DE Date de télétransmission : 29/05/2017 Date de réception préfecture : 29/05/2017

**OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures -
 Approbation de la demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
 pour le cofinancement des études relatives à l'opération Pont de la Guiramande à Aix-en-Provence**

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le **23 MAI 2017**

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20170511-2017_CT2_186-
 DE
 Date de télétransmission : 29/05/2017
 Date de réception préfecture : 29/05/2017